Saint-Ilpize

Le bulletin municipal

N° 52 : Octobre 2026 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

Ouverture de la mairie
Mardi : 9 h - 12 h - Vendredi : 9 h - 12h et 14 h – 17 h
Dimanche : 10 h - 12 h, et **sur rendez-vous :** accueil par le maire ou (et) les adjoints
Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : https///mairiest-ilpize.fr - Email : contact@mairiest-ilpize.fr

Le mot du maire

Chers Ilpidiennes, chers Ilpidiens,



Nous nous souviendrons sans doute longtemps de l'été caniculaire que nous venons de vivre, même si on nous prédit qu'il deviendra la norme. Nous n'avons heureusement pas connu dans la commune de drame comparable à celui qu'ont vécu certaines communes du bordelais. Grâce à l'intervention rapide des agriculteurs, dont je tiens à souligner l'efficacité, puis des pompiers, l'incendie de Cissac début juillet a été rapidement maîtrisé et en dépit d'une sécheresse inédite, aucun autre incident n'est survenu dans la commune.

Cette situation doit néanmoins nous inciter à être beaucoup plus vigilants et à éviter les situations de risques.

C'est pourquoi je rappelle l'interdiction de brûlage des déchets verts ainsi que l'OLD (obligation légale de débroussaillement) qui vient d'entrer en vigueur. Paru le 28 septembre, l'arrêté préfectoral est consultable en mairie et sur son site Internet.



Ce qu'il faut retenir en priorité, c'est que le débroussaillage est obligatoire sur l'entièreté des parcelles situées en zone U, même non construites. Il est à la charge des propriétaires. Dans les autres zones, les propriétaires de bâtiments doivent débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de leur habitation.

Le texte est très précis sur la notion de débroussaillage : outre le nettoyage courant des parcelles, il prévoit l'abattage ou l'élagage d'arbres ou d'arbustes pour maintenir une distance de 3 mètres par rapport aux habitations ou entre les arbres, l'élagage des branches basses des arbres, le maintien des haies à plus de 3 mètres des bâtiments, etc.

Vu la complexité du sujet, des rencontres seront organisées pour répondre aux questions que chacun ne manquera pas de se poser et expliquer les différents cas de figure qui peuvent se présenter sur le terrain. Et d'ores et déjà, j'invite chacun à prendre connaissance de l'arrêté et à réfléchir aux parcelles qui relèvent de sa responsabilité et aux travaux à y entreprendre, dès cet automne et cet hiver si possible



En dépit de la chaleur estivale et d'un début de saison timide, les touristes ont répondu présent.

Le compteur installé au château indique que, du 1er juin au 1er octobre, plus de 13.000 visiteurs y sont montés. Ces chiffres sont éloquents : ils montrent la forte attractivité du site castral et la nécessité, pour la commune, de chercher les moyens de mieux le valoriser. J'adresse mes remerciements aux élus et bénévoles qui ont permis de faire vivre le site cet été, grâce aux visites, aux expositions, aux concerts et aux différentes animations organisées.

Disposant désormais d'une salle polyvalente offrant tout le confort thermique et acoustique, nous souhaitons prolonger les activités culturelles tout au long de l'année.

Le programme se mettra en place au fur et à mesure mais déjà, nous pouvons vous annoncer 5 après-midi de théâtre filmé.

Clap'Théâtre débutera le dimanche 29 novembre par une comédie. Vous trouverez le programme détaillé plus loin. Nous espérons que vous serez nombreux à participer et à apprécier ces nouveaux rendez-vous mensuels.

Restant à votre écoute,

Isabelle Roussel

L'école de Villeneuve/Saint-Ilpize a repris ses marques

C'est avec enthousiasme que les enfants, heureux de se retrouver, ont repris le chemin de l'école le 1er septembre. Un enthousiasme partagé par les enseignantes et toute l'équipe pédagogique, dont les projets sont nombreux pour l'année à venir.



Un excellent accueil a été réservé au nouveau cantinier, Édouard Mortier, recruté par la mairie de Saint-Ilpize. Muni d'un BEP cuisine, d'un BTS hôtellerie et d'un BP responsable exploitation agricole, Édouard a connu une expérience professionnelle variée. Elle l'a conduit de divers postes en hôtellerie ou en restauration vers une activité de maraîcher bio pendant 20 ans, et pour finir, vers un poste d'éducateur. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans son nouveau métier.

Comme l'an dernier Fanny Tourrette, la directrice, s'occupe des cycles 2 et 3, et Hélène Petit prend en charge le cycle 1, regroupant les maternelles et les CP. Mais cette année, il n'y a pas d'élève en CP et la classe ne compte pour l'instant que 4 enfants. Elle devrait néanmoins être complétée au cours de l'année par 3 petits. Avec les 15 élèves de la classe de Fanny Tourrette, l'effectif total sera de 22 enfants. Rappelons-nous qu'il n'y a pas si longtemps encore, en 2019-2020, l'école accueillait 40 élèves…

Aussi une certaine inquiétude, partagée par les municipalités, pointe chez les enseignantes quant à l'avenir des deux classes. En effet, pas moins de 7 CM 2 vont rejoindre le collège l'an prochain. Même en comptant 2 ou 3 nouveaux élèves, le maintien de deux classes n'est pas garanti.

Espérons que le projet de l'école, sa qualité pédagogique et relationnelle, les services apportés aux parents : périscolaire, cantine, pèseront dans le choix de jeunes parents cherchant à s'établir dans une des deux communes. L'école a d'ailleurs édité une petite brochure présentant son projet et son organisation (à découvrir sur le site Internet ou à l'accueil de la mairie).

Travaux en vue dans les prochains mois



En ce début d'automne, plusieurs chantiers visant à l'amélioration du cadre de vie sont en perspective, dont 3 concernent Tapon. Faisant suite à de nombreux échanges avec les habitants, la commune fera réaliser un nouveau point d'apport volontaire pour les déchets ménagers et le tri sélectif. Il est destiné à remplacer les différents emplacements existants, dont l'un est sur une parcelle privée et un autre, trop proche des habitations, constitue une véritable nuisance visuelle, sonore et olfactive.

Cette démarche de regroupement correspond à la volonté du SICTOM de réduire ses coûts d'exploitation. La nouvelle plate-forme sera aménagée à l'entrée du village côté nord, à l'embranchement de la D16 et de la route des Moissons, où la commune possède une parcelle côté Allier.

Les avantages de cet emplacement sont nombreux : pas d'habitation à proximité, donc aucune nuisance pour les habitants ; possibilité pour les particuliers de se garer en sécurité ; possibilité pour le camion-poubelle de stationner sans gêner la circulation ; et dernier avantage, il préserve l'avenir et sera tout-à-fait adapté pour accueillir des colonnes lorsque celles-ci seront généralisées. Pour ne pas gâcher le point de vue sur le village et la vallée en venant de Brioude, un aménagement paysager sera réalisé tout autour du point d'apport volontaire.



Du côté des inconvénients, il est vrai qu'il faudra être un peu plus courageux pour aller déposer son sac poubelle à pied. De nouvelles habitudes devront être prises, notamment celle d'emmener ses déchets lors de ses déplacements à Brioude. Et une solidarité devra se mettre en place pour les personnes ne conduisant pas, de la part de la famille ou du voisinage. Nous comptons sur les habitants de Tapon pour proposer des solutions.

Par ailleurs, afin de résoudre le problème du stationnement à l'entrée du village, la commune fera nettoyer et compacter une petite parcelle située le long de la route, de l'autre côté de l'emplacement actuel des poubelles. Elle permettra d'accueillir quelques voitures.

Un autre chantier auquel la commune va s'attaquer dans le village concerne la gestion des eaux pluviales. Une étude de terrain faite par Pascal Comte, conseiller municipal, montre en effet que l'eau de pluie provenant des hauteurs de Seniquette n'est plus canalisée par les fossés créés par nos ancêtres et s'écoule quasiment en totalité sur la route descendant sur la place Saint-Roch. L'urgence est donc de recréer tous les fossés qui existaient jadis, ce qui devrait permettre d'évacuer les 2/3 tiers de l'eau qui inonde actuellement Tapon en cas de grosse pluie. Les demandes de devis sont en cours, pour une réalisation des travaux au plus vite.

Dans le Bourg, ce sont des travaux de voirie qui sont prévus, sur la D16, à hauteur de la salle polyvalente. Il s'agit là de résoudre le problème du mauvais écoulement des eaux usées provenant de la salle, en approfondissant le branchement existant sous la chaussée.

A l'autre bout de la commune, à Chazieux, profitant de l'aménagement d'une ancienne bergerie en bâtiment d'habitation et de la réalisation d'une tranchée par le SGEB, des travaux d'embellissement seront réalisés prochainement : enfouissement d'une ligne électrique et de câbles orange et remise à niveau de l'éclairage public dans cette partie du village.

Reste en suspens la réparation de l'affaissement de la route de Grenier vers Faucon, qui s'est produit après des travaux de réfection de voirie et un épisode de pluies intenses. On s'oriente vers un rétrécissement de chaussée, avec une circulation en alternance. Parallèlement des panneaux de signalisation seront posés afin de dévier un maximum de trafic. La commune est en attente de la proposition officielle de l'entreprise, qui est imminente.

Logements vacants : une nouvelle taxe unique



Une nouvelle taxe vient de voir le jour en France : la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Fusionnant deux taxes existantes, elle s'applique de plein droit aux logements vacants situés en zone tendue, les villes où il existe un fort déséquilibre entre l'offre et la demande de logements.

La nouveauté, c'est que la nouvelle taxe peut désormais être instituée par délibération du conseil municipal prise avant le 1er octobre, dans les communes non situées en zone tendue pour des logements vacants depuis au moins deux ans.

Mais qu'entend-on par logement vacant ? Au sens fiscal, il s'agit d'un immeuble non habité, non meublé ou de façon insuffisante, branché à l'eau et à l'électricité, et comportant des sanitaires.



Comme d'autres communes du territoire, Saint-Ilpize a fait le choix d'instituer cette taxe après avoir pris connaissance de la longue liste des logements vacants communiquée par la DGFIP. Si celle-ci doit certainement être revue à la baisse, il reste que la commune compte un certain nombre d'immeubles non habités, qui pourraient faire le bonheur de nouveaux habitants s'ils étaient mis en location ou vendus.

L'objectif de l'instauration de cette taxe est en effet d'inciter leurs propriétaires à valoriser leurs biens plutôt que de les laisser lentement se dégrader, alors même que des jeunes couples cherchent vainement à se loger dans la commune. C'est une mesure qui vise à favoriser l'accueil de nouveaux habitants, ce qui est vital pour le devenir du village.

Haro sur les voitures ventouses...

Les « voitures ventouses » désignent les véhicules stationnés de manière prolongée au même emplacement, généralement plus d'une semaine, et pouvant entraîner une gêne pour les riverains ou l'agent technique de la mairie.

Il est important de rappeler que l'emplacement situé devant un logement ou le bas-côté de la route font partie de la voie publique : un véhicule stationné devant chez soi peut donc être considéré comme ventouse s'il ne bouge pas pendant plusieurs jours.



L'article R417 12 du Code de la route précise qu'un stationnement ininterrompu de plus de sept jours au même point de la voie publique constitue un stationnement abusif. Celui-ci est sanctionné par une amende de 35 €.

En cas d'absence du conducteur ou de refus de déplacer le véhicule, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être ordonnées conformément aux articles L. 325 1 à L. 325 3 du Code de la route.

Au-delà de l'aspect réglementaire, le respect des règles de stationnement participe à l'esprit civique et au bon fonctionnement de la vie locale. Veiller à ne pas s'approprier l'espace public contribue à l'entente entre habitants et à leur qualité de vie.

Deux déclarations complémentaires à faire une fois vos travaux terminés



Certains habitants négligent, une fois leurs travaux terminés, de déposer en mairie la DAACT (déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux). Et pourtant, cette déclaration, qui indique que vos travaux sont terminés et qu'ils respectent l'autorisation donnée, est obligatoire et met à l'abri de désagréments futurs.

Par exemple, une fois cette déclaration déposée, la mairie dispose d'un délai de 3 à 5 mois pour contester la conformité des travaux. Sans DAACT, le délai de contestation est de 10 ans !

La DAACT vous sera aussi souvent réclamée par le notaire en cas de vente de votre bien car elle prouve que vos travaux ont été faits dans les règles. Vous pouvez rencontrer des difficultés à vendre si vous ne pouvez pas produire cette déclaration.

Aussi n'hésitez pas à envoyer cette déclaration à la mairie si vous êtes concernés, même si vos travaux vous paraissent déjà lointains.

Il ne faut pas non plus confondre la DAACT avec l'attestation d'achèvement fiscal des travaux qui est obligatoire en cas de construction, d'extension ou de travaux très conséquents qui modifient la valeur locative cadastrale de votre bien.

Cette attestation se fait désormais en ligne, dans la rubrique Gérer mes biens immobiliers de votre compte fiscal, dans un délai de 90 jours après la fin des travaux. Rappelons qu'au sens fiscal, la fin des travaux signifie que le clos et le couvert sont terminés et que les branchements aux réseaux sont faits.

L'absence de déclaration peut entraîner une taxation d'office de la taxe d'aménagement et la perte d'exonérations temporaires de taxes locales.

En règle générale, on ne peut que vous conseiller de vérifier que vos biens sont correctement répertoriés sur Gérer mes biens immobiliers.

Et si nous faisions revivre les bouades ?



En patois auvergnat (occitan auvergnat), la bouade (ou bouada) désigne une tradition d'entraide agricole communautaire et bénévole.

Il s'agit d'un rassemblement de voisins ou de membres du village pour accomplir ensemble de gros travaux manuels ou agricoles qui nécessitent beaucoup de bras.

Par exemple : la moisson, le battage, les gros travaux de voirie (comme le transport de tuiles ou de bois de charpente pour un bâtiment commun), ou encore le transport de provisions à l'aide d'attelages.

L'esprit de la bouade réside dans la gratuité et la réciprocité : on va aider le voisin qui viendra nous aider à son tour. Les journées se clôturent traditionnellement par un grand repas festif et convivial.

Les temps évoluent, notre climat et notre environnement aussi. Nous sommes aujourd'hui tous conscients qu'un engagement collectif est nécessaire pour faire face à ces transformations. Face à l'ampleur du chantier, l'effort individuel peut sembler bien dérisoire



C'est pourquoi nous souhaiterions voir s'organiser, au fil de l'année, des moments citoyens dédiés au nettoyage de nos espaces, à l'entretien des sentiers, ou encore à la restauration de notre petit patrimoine, comme nos murets en pierre.

Le débroussaillement, mesure à la fois obligatoire et essentielle à la protection de nos villages, pourra être intégré aux actions communes à mettre en œuvre.

Ces chantiers participatifs auraient le double bénéfice de sécuriser et d'embellir notre cadre de vie, tout en retissant les liens précieux de la solidarité d'antan.

Un premier chantier participatif dans le Bourg, les 28 et 29 octobre



À l'initiative des Amis de Saint-Ilpize, un chantier participatif sera organisé les 28 et 29 novembre dans le Bourg. Il s'agit de débroussailler une parcelle située en contrebas de la route des Cépages, sur laquelle se trouvent deux anciennes tours qui faisaient partie de l'enceinte historique du village. Ces tours appartiennent à la famille Lechère qui souhaite en faire don à l'association.

Le but de cette opération de débroussaillage est d'avoir une meilleure lisibilité du site ainsi que des accès, et de mieux apprécier l'état des tours, en vue d'une valorisation future.

Rendez-vous à 9 h le mercredi 28 devant la mairie, avec un accueil café/viennoiseries, pour un démarrage à 9 h 30. Il faudra amener son matériel et son pique-nique.

Pour tous détails, consulter le site Internet de l'association : https://lesamisdesaintilpize.org

0u téléphoner au 06 89 98 17 02. Il est préférable de s'inscrire.

Tri sélectif : le vrac s'impose pour les déchets recyclables

Trop souvent encore, les déchets recyclables sont jetés dans les bacs à couvercles jaunes, non en vrac mais dans des sacs fermés. Or ces sacs sont systématiquement refusés et écartés du recyclage. Ceci entraîne un manque à gagner important pour le SICTOM et a une influence directe sur votre taxe d'ordures ménagères.



Pensez-y : tous les emballages en plastique, tous les emballages en carton, tous les emballages en métal, tous les papiers et cartons doivent être jetés en VRAC.

Téléchargez l'Appli **Mon Tri :** une application mobile gratuite et ludique conçue pour vous aider à trier vos déchets et à gérer la collecte au quotidien selon votre commune.

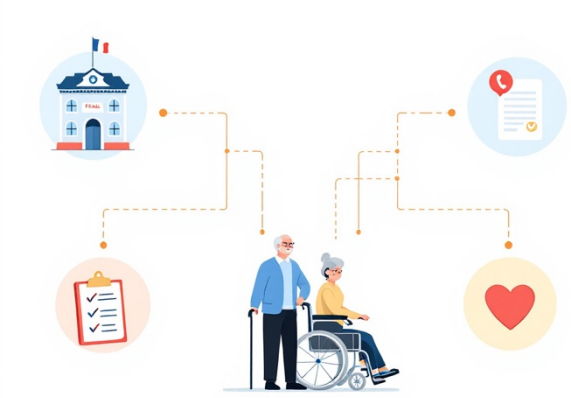
QUIZZ

Savez-vous combien de communes compte la communauté de communes Brioude Sud Auvergne ?

19, 27 ou 36 ?

Le registre communal des personnes vulnérables évolue

Depuis quelques années déjà, les maires ont l'obligation de tenir un registre nominatif des personnes âgées et des personnes en situation de handicap vivant dans la commune. Cela permet, en cas de canicule par exemple, d'aller visiter ces personnes et de s'assurer que tout va bien. Mais l'inscription se faisant sur la base du volontariat, très peu de personnes figurent sur le registre.



La loi a changé. Désormais, en plus des personnes inscrites volontairement, les registres seront alimentés avec les données de certaines personnes fragiles : les bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), de la PCH (prestation de compensation du handicap) ou de prestations d'action sociale versées au titre de la perte d'autonomie. Les données seront transmises par les services du Département ou de l'Assurance vieillesse, sauf opposition des personnes concernées. Elles restent évidemment confidentielles.

Les finalités du registre évoluent aussi : celui-ci ne doit pas seulement servir en cas de situation exceptionnelle, il doit aussi permettre aux services communaux de lutter contre le non-recours aux prestations sociales et « proposer des actions visant à lutter contre l'isolement social ».

Les membres de la commission d'action sociale réunis récemment sous la houlette de Martine Defay ont ainsi convenu d'aller rendre visite aux personnes vulnérables de la commune, de les informer sur l'objectif du registre et leur proposer de s'y inscrire, le cas échéant.

Cette visite donnera aussi l'occasion de rappeler les services à la personne proposés par la CCBA :

- Colibri qui permet 2 allers-retours mensuels à Brioude pour 6 € l'aller-retour,

- le service de portage de repas à domicile

- ou encore le service de téléalarme, très utile pour les personnes vivant seules.

Pour tous ces services, il existe un numéro d'appel unique à avoir à portée de la main : 0471508910.

Lutte contre le frelon asiatique



L'automne est la saison où l'on peut détecter les nids secondaires, en général installés en hauteur, dans les arbres ou sous les toitures.

Si vous découvrez un nid, signalez-le à la mairie. Elle fera appel, pour sa destruction, à un professionnel certifié Certibiocide, seul habilité à intervenir.

L'aire de broyage : cela vous parle ?

La commune a aménagé en 2022 une aire de broyage destinée à recevoir les déchets verts des habitants.

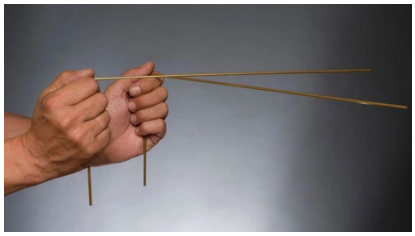
Celle-ci est très peu utilisée et nous aimerions en connaître la raison. Pouvez-vous nous le faire savoir en nous adressant un mail à contact@mairiest-ilpize.fr ou en déposant un mot dans la boîte à lettres ?

En fonction de vos réponses et suggestions, et dans la mesure du possible, nous adapterons son fonctionnement.

Merci d'avance pour vos contributions.

Agenda

Le retour des Mercredis de la Guinguette



Les Mercredis de la guinguette ont repris le 14 octobre, avec l'intervention apprécié de Pascal Comte, sourcier et géobiologue. Vu l'intérêt manifesté pour le sujet, un second rendez-vous sera sans doute proposé.

Prochaines dates : 4 novembre et 16 décembre

.

Bal trad



Les Amis de Saint-Ilpize organisent le dimanche 25 octobre à partir de 15 h un Bal trad et vous invitent à venir danser à la salle polyvalente, avec les musiciens du groupe Tournelune. Au programme : valses, mazurkas, bourrées, polkas, et bien d'autres danses.

Pour les débutants, un animateur montrera les pas.

Buvette et crêpes. Entrée : 8 €/adulte – gratuit jusque 16 ans

Soirée Improvisation avec le groupe TACT de Brioude, le 15 novembre à 20 h 30



Le TACT, association qui a pris le relais de La Puce à l'oreille, vous invite à une soirée d'improvisation haute en couleurs. Le public propose les thèmes, les artistes inventent la scène.

Aucun tabou, aucune limite : l'humour peut soudain frôler la mélancolie, la tendresse se mêler à la dureté du réel, et chaque instant devient une surprise.

Dès 19 h, un food-truck sera là pour vous régaler, la Guinguette se déplacera jusqu'à la salle polyvalente pour participer à ce moment de partage et de bonne humeur. Participation libre

Durant l'hiver la salle polyvalente se transforme en théâtre

Accompagnée par l'association Bouge ton coq ! et le Foyer Rural, la commune propose une saison théâtrale filmée : 5 pièces à succès projetées dans la salle polyvalente un dimanche par mois, de novembre à mars, à 16 h.







Voilà les dates des séances et les pièces :

- 29 novembre : Murmure de Lilou Fogli
- 27 décembre : Berlin Berlin de Patrick Haudecoeur
- 31 janvier : Bigre de Pierre Guillois
- 28 février : Une idée géniale de Sébastien Castro
- 4 avril : Pièce mystère à découvrir en direct !

Ces pièces sont principalement des comédies, primées, de grande qualité et accessibles à toutes et tous !
Le Foyer Rural, partenaire de cette action, offre un pot de l'amitié après chaque séance. Le prix du billet est de 4 €/adulte et 2 €/enfant.

RÉPONSE AU QUIZZ

La communauté de communes Brioude Sud Auvergne compte 27 communes.

IPNS - publication de la mairie de Saint-Ilpize, 43380 – directeur de la publication : Isabelle Roussel, maire – rédaction et conception : Isabelle Roussel et Jacques Chausse